



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**



**17 septembre 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-sept septembre deux-mille-douze (17 septembre 2012) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Nadia Masse
MM	Le conseiller Claude Nantel
	Le conseiller Michel Lefebvre
	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Claude Labonté

Était absent : M. Le conseiller Robert Bergeron

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

**4. RÉS. 260.09.2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2012**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 août 2012**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
  - 6.1. Appel d'offres numéro 2012-05 pour la fourniture d'un camion dix roues neuf : octroi de contrat;
  - 6.2. Appel d'offres numéro 2012-06 pour la fourniture d'équipements de déneigement : octroi de contrat;
  - 6.3. Appel d'offres numéro 2012-08 pour l'achat d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2012-2013 : octroi de contrat;



- 6.4. Appel d'offres numéro 2012-09 pour l'achat de sel pour le déglçage des chemins pour l'hiver 2012-2013 : octroi de contrat ;
- 6.5. Appel d'offres numéro 2012-10 pour des travaux de pavage sur les rues Bélanger et du Couvent : octroi de contrat;
- 6.6. Appel d'offres numéro 2012-11 pour l'achat d'une camionnette : Autorisation

**7. Administration, finances et ressources humaines**

- 7.1. Signature d'une nouvelle convention collective de travail;
- 7.2. Affichage d'un poste de technicien (ne) comptable;
- 7.3. Poste de mécanicien-opérateur;
- 7.4. Transport collectif intermunicipal – maintien des circuits de la zone Nord;

**8. Travaux publics**

- 8.1. Installation de lampadaires sur le chemin du Lac-Labelle;

**9. Urbanisme et environnement**

- 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2012-022 sur le lot 80, rang F, dans le canton de Labelle, situé au 13351, Rive-Ouest-du-Lac-Labelle (9817-96-5716);
- 9.2. Demande de dérogation mineure numéro 2012-023 sur le lot 43-1, rang G, dans le canton de Joly, sur le chemin du Lac-Labelle (0325-07-7733);
- 9.3. Demande de dérogation mineure numéro 2012-027 sur le lot 189, rang F, dans le canton de Labelle, situé au 320, chemin Pierre-Miron (9813-19-0381);
- 9.4. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2012-031 concernant la propriété sise au 5685, boulevard du Curé-Labelle constitué du lot 21A-5, rang B, dans le canton de Joly (1025-39-3234);
- 9.5. Mandat pour travaux sur le sentier national;

**10. Sécurité incendie et sécurité publique**

- 10.1. Embauche d'un technicien en prévention d'incendie de la MRC des Laurentides, pour produire les plans d'intervention pour le service en sécurité incendie de Labelle;
- 10.2. Autorisation donnée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC des Laurentides afin d'avoir accès aux données et aux statistiques du ministère de la sécurité publique;

**11. Loisirs, culture et tourisme**

**12. Bibliothèque**

- 12.1. Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques 2012;

**13. Période de questions et réponses**

**14. Avis de motion et règlements**

**15. Comptes**

- 15.1. Approbation des comptes du mois d'août 2012;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;

**16. Varia**

**17. Période de questions et réponses**

**18. Levée de la séance ordinaire**

**5. RÉS. 261.09.2012                      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AOÛT 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2012 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

**6.1    RÉS. 262.09.2012            APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-05 POUR LA  
FOURNITURE D'UN CAMION DIX ROUES NEUF :  
OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 213.07.2012 mandatant la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres pour la fourniture d'un camion dix roues neuf;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions reçues et ouvertes le 5 septembre dernier à 15 h 05 et à l'analyse de celles-ci par le directeur du Service des travaux publics en ce qui concerne le devis technique et par la directrice générale pour les exigences administratives, la soumission de Camion Freightliner Mont-Laurier inc. s'avère être la plus basse soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Camion Freightliner Mont-Laurier inc., pour la fourniture d'un camion dix roues neuf, au prix de 121 500 \$ plus les taxes, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2012-05, payable par le projet Camion de déneigement, poste budgétaire 03-31000-000.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2012-222 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**6.2    RÉS. 263.09.2012            APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-06 POUR  
L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT :  
OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 214.07.2012 mandatant la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres pour l'acquisition d'équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions reçues et ouvertes le 12 septembre dernier à 15 h 05 et à l'analyse de celles-ci par le directeur du Service des travaux publics en ce qui concerne le devis technique et par la directrice générale pour les exigences administratives, la soumission de Machinerie St-Jovite inc. s'avère être la plus basse soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :



De retenir les services de Les Machineries St-Jovite inc., pour l'acquisition d'équipements de déneigement, au coût de 86 316,39 \$, plus les taxes, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2012-06, payable par le projet Équipements de déneigement, poste budgétaire 03-31000-000.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2012-222 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**6.3      RÉS. 264.09.2012              APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-08 POUR L'ACHAT  
D'ABRASIF (SABLE) POUR L'ENTRETIEN DES  
CHEMINS POUR L'HIVER 2012-2013 : OCTROI DE  
CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 245.08.2012 mandatant la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres pour l'achat d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions reçues le 13 septembre dernier à 14 h 05, à l'analyse de celles-ci et à la recommandation du directeur du Service des travaux publics, la soumission des Agrégats de Labelle inc. s'avère être la plus basse soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De retenir les services de Agrégats de Labelle inc. pour la fourniture d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2012-2013, au coût de 5,53 \$ la tonne (sans livraison), plus les taxes, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2012-08.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée

**6.4      RÉS. 265.09.2012              APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-09 POUR L'ACHAT  
DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHEMINS POUR  
L'HIVER 2012-2013 : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 246.08.2012 mandatant la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres pour la fourniture de sel pour le déglacage des chemins pour l'hiver 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions reçues le 13 septembre dernier à 14 h 05, à l'analyse de celles-ci et à la recommandation du directeur du Service des travaux publics, la soumission Mines Seleine, une division de la Société canadienne de Sel ltée, s'avère être la plus basse soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :



De retenir les services de Mines Seleine, une division de la Société canadienne de Sel ltée, pour la fourniture de sel pour le déglçage des chemins pour l'hiver 2012-2013, au prix de 90,74 \$ la tonne, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2012-09.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée

**6.5 RÉS. 266.09.2012 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-10 POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES BÉLANGER ET DU COUVENT : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 247.08.2012 mandatant la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres pour des travaux de pavage sur les rues Bélanger et du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions reçues le 13 septembre dernier à 11 h 05, à l'analyse de celles-ci et à la recommandation du directeur du Service des travaux publics, la soumission d'Asphalte Bélanger inc., s'avère être la plus basse soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De retenir les services de Asphalte Bélanger inc. pour des travaux de pavage sur les rues Bélanger et du Couvent, incluant l'option, au coût total de 34 575,60 \$ plus les taxes, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2012-10, poste budgétaire 02-32000-625.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée

**6.6 RÉS. 267.09.2012 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-11 POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE : AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une camionnette de marque Ford F-150, 4 x 4, EcoBoost, 2013, pour le Service des travaux publics.

Adoptée

**7.1 RÉS. 268.09.2012 SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3412;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des ressources humaines;





Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité de Labelle demande que les activités de transport en commun soient poursuivies et que les circuits soient maintenus dans la zone Nord.

Adoptée

**8.1 RÉS. 272.09.2012 INSTALLATION DE LAMPADAIRES SUR LE CHEMIN  
DU LAC-LABELLE**

CONSIDÉRANT les demandes faites par deux citoyens de la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE le questionnaire « Critères d'acceptation pour luminaires » a dûment été rempli par le directeur du Service des travaux publics et s'est démontré positif, l'un à 64 % et l'autre à 73 %,

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics s'est déplacé le soir pour observer l'état de luminosité à cet endroit et qu'il a conclu qu'effectivement un lampadaire serait nécessaire,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander à Hydro-Québec de faire installer un lampadaire sur le poteau face à la résidence du 12927 chemin du Lac-Labelle et un autre sur le poteau numéro 142, entre les résidences du 13342 et 13438, chemin du Lac-Labelle.

Que la Municipalité fournisse lesdits lampadaires à Hydro-Québec.

Adoptée

**9.1 RÉS. 273.09.2012 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
2012-022 SUR LE LOT 80, RANG F, DANS LE CANTON  
DE LABELLE, SITUÉ AU 13351, RIVE-OUEST-DU-LAC-  
LABELLE (9817-96-5716)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 90 centimètres sur la distance avec le lac pour la reconstruction de la fondation du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la fondation est présentement un vide sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE les requérants désirent aménager une fondation habitable d'environ 6 pi de profondeur;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal ne sera pas déplacé et restera au même endroit;

CONSIDÉRANT QUE la galerie à proximité du lac possède actuellement une fondation attachée au bâtiment principal et que suite à sa démolition des pieux seront aménagés;



CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 063.08.2012 recommandant au conseil de refuser cette dérogation en apportant des modifications à la demande;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De refuser la dérogation de 90 centimètres et de déplacer le bâtiment principal à une distance minimale de 5 mètres avec le lac.

De permettre la reconstruction d'une fondation habitable en dessous du bâtiment principal à une distance minimale de 5 mètres du lac et de s'assurer que pendant les travaux, des mesures de mitigation soient mises en place afin d'éviter tout apport en sédiment dans le lac.

De conserver les galeries existantes en les déplaçant et les aménager sur des pieux ou pilotis, le tout sur le lot 80, rang F, dans le canton de Labelle, situé au 13351, Rive-Ouest-du-Lac-Labelle.

Adoptée

9.2 **RÉS. 274.09.2012      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
2012-023 SUR LE LOT 43-1, RANG G, DANS LE  
CANTON DE JOLY, SUR LE CHEMIN DU LAC-LABELLE  
(0325-07-7733)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 15 mètres pour l'implantation d'un garage dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le garage ne sera pas visible du chemin du Lac-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du garage dans la cour avant permettra une vue panoramique sur le lac Labelle et empêchera l'implantation du bâtiment principal à proximité des limites de propriété si le garage est implanté dans la cour latérale;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au bâtiment ne se fera pas directement à partir du chemin du Lac-Labelle, mais sur un chemin d'accès desservant également les propriétés en bordure du lac Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 064.08.2012 recommandant au conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;





Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la dérogation de 15 mètres pour l'implantation d'un garage dans la cour avant, sur le lot 43-1, rang G, dans le canton de Joly, situé sur le chemin du Lac-Labelle.

Adoptée

**9.3 RÉS. 275.09.2012 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-027 SUR LE LOT 189, RANG F, DANS LE CANTON DE LABELLE, SITUÉ AU 320, CHEMIN PIERRE-MIRON (9813-19-0381)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 13 mètres pour une distance avec un ruisseau pour l'implantation d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE la localisation du ruisseau rend impossible toute construction conforme à la réglementation d'urbanisme sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le chemin d'accès sera déplacé afin de permettre l'implantation du garage le plus loin possible du ruisseau;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 072.09.2012 recommandant au conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la dérogation de 13 mètres pour une distance avec un ruisseau pour l'implantation d'un garage, sur le lot 189, rang F, dans le canton de Labelle, situé au 320, chemin Pierre-Miron.

Adoptée

**9.4 RÉS. 276.09.2012 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2012-031 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 5685, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE CONSTITUÉE DU LOT 21A-5, RANG B, DANS LE CANTON DE JOLY (1025-39-3234)**

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;



CONSIDÉRANT QUE la demande fait suite à la résolution 330.11.2011 et concerne le revêtement extérieur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur proposé du bâtiment principal sera de canexel de couleur amende;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs pour le revêtement extérieur du bâtiment des critères d'évaluation du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 076.09.2012 recommandant au conseil d'accepter ledit plan d'implantation et d'intégration architecturale avec les modifications au hangar existant;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale secteur Boulevard du Curé-Labelle tel que proposé par le demandeur pour l'installation du revêtement extérieur en canexel de couleur amende pour la propriété suivante :

- 5685, boulevard du Curé-Labelle (lot 21A-5, rang B, canton de Joly).

De compléter leur dossier en fournissant un plan d'aménagement paysagé du terrain comprenant arbres et arbustes.

Adoptée

**9.5 RÉS. 277.09.2011 MANDAT POUR TRAVAUX SUR LE SENTIER NATIONAL**

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'entériner le mandat accordé à « Construction K. Laporte » pour la réalisation de travaux sur le sentier national (aménagement de plates-formes, tables à pique-nique et cabinet à fosse sèche) au coût de 9 111,23 \$ plus les taxes, payable à même la subvention obtenue dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II.

Adoptée

**10.1 RÉS. 278.09.2012 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION D'INCENDIE DE LA MRC DES LAURENTIDES, POUR PRODUIRE LES PLANS D'INTERVENTION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LABELLE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie M. Stephen Potts;



CONSIDÉRANT QUE le Service incendie requiert les plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés, selon le schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'intervention doivent être vérifiés par un technicien en prévention d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les techniciens en prévention d'incendie de la MRC ont beaucoup d'expérience dans la conception des plans d'intervention;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher un des techniciens en prévention d'incendie de la MRC selon le taux horaire de la MRC, pour produire les plans d'intervention pour un montant n'excédant pas 3 000 \$.

Que les fonds soient pris à même le fonds général – service incendie, poste 02.22000.419.

Adoptée

**10.2 RES. 279.09.2012 AUTORISATION DONNÉE AU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES LAURENTIDES AFIN D'AVOIR ACCÈS AUX DONNÉES ET AUX STATISTIQUES DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la transmission de données à la MRC des Laurentides et à leur coordonnateur en sécurité incendie d'accéder au DSI-2003 et aux autres statistiques pertinentes du Ministère de la Sécurité publique, produites par le Service de sécurité incendie de notre municipalité.

D'autoriser la centrale de communication 9-1-1 du Service de police à transmettre les données annuelles en matière de sécurité incendie au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC des Laurentides.

Adoptée

**12.1 RÉS. 280.09.2012 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2012**

CONSIDÉRANT QUE toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population: INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;



CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De proclamer la semaine du 20 au 27 octobre 2012 « Semaine de bibliothèques publiques ».

Adoptée

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

15.1 **RÉS. 281.09.2012                    APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2012**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de deux-cent-quatre-vingt-six-mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-neuf cents (286 298,69 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle	8 310,60 \$
➤ Clinique médicale de Labelle	5 000,00 \$
➤ Clôture Clobec inc.	8 000,37 \$
➤ Construction K Laporte	2 299,50 \$
➤ Fonds Éco IGA –Jour de la Terre	2 100,00 \$
➤ Jardins des rives	13 135,89 \$
➤ Location B.V. inc.	3 145,73 \$
➤ Loiselle R. inc.	6 902,06 \$
➤ Matériaux Forget inc.	3 499,20 \$
➤ Métal Gosselin Itée	2 088,39 \$
➤ Ministre des finances	177 970,00 \$
➤ Moteurs électriques Sainte-Agathe inc.	9 174,96 \$
➤ Le Promeneur inc.	3 276,79 \$
➤ Quincaillerie Gauthier	2 425,15 \$
➤ SODEM inc.	4 497,92 \$

Adoptée

15.2 **RÉS. 282.09.2012                    RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :



De ratifier les déboursés au montant de cent-cinquante-deux-mille-soixante-cinq dollars et trente-et-une cents (152 065,31 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 3286 à 3313 et les numéros de chèques de 34338 à 34347 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Manoir Labellois	92 000,00 \$
➤ Société québécoise d'assainissement des eaux	4 705,62 \$
➤ L'Industrielle alliance	13 396,17 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	4 242,75 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	13 121,59 \$
➤ Sonic Co-op/FCDQ carte	6 764,28 \$
➤ Receveur général du Canada	11 099,48 \$

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 283.09.2012 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 34.

Adoptée

\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire

\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière/directrice  
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire